

ARRÊTÉ n°2026-137-SG-AR

Désignation de membres à voix consultative pour la commission d'appel d'offres relative à la prestation d'assurances des risques statutaires des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique

LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-5 II ;

VU la délibération n°2026-038 du 30 juin 2026 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que la consultation en objet s'inscrit sous la forme d'un appel d'offres ;

Considérant que la Présidente de la commission d'appel d'offres est compétente pour désigner les personnalités pouvant siéger avec voix consultative au sein de cette commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Est désignée pour siéger avec voix consultative au sein de la commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique relative la prestation d'assurances des risques statutaires des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, le 11 septembre 2026 :

- Madame Hélène GUILLET, Directrice générale des services du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

À Nantes, le 7 septembre 2026


La Présidente,
Karine PAVIZA

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion www.cdg44.fr pour une durée minimale de deux mois.